

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2022

Au niveau de l'Association ADIMC35 et pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des 5 indicateurs a donné les résultats suivants :

1^{er} indicateur	Ecart de rémunération	36 points
2^{ème} indicateur	Ecart de taux d'augmentations individuelles	Non calculable
3^{ème} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	Non calculable
4^{ème} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous représentés parmi les dix plus hautes rémunérations	5 points

Le résultat de l'index : Non calculable